

Compte-rendu du Conseil Municipal du lundi 23 juin 2014

Le vingt trois juin de l'an deux mil quatorze, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François RAVOT, Maire.

Date de la convocation : 18 juin 2014

Présents : MARTIN Colette, SAITTA Carmelo, AUBRY Catherine, GIROD Marie-Pierre, CHIGGIATO Paolo, LEYVRAZ Thierry, DURAFFOURG Guy, ESTEVENY Laure, HERREROS Y GOMEZ Elodie, NEHR Sophie, RAVOT Jean-François, TISSOT Patrick

Absents excusés : MATHIEU Catherine, LETSCHER Robin

Procuration : MATHIEU Catherine à MARTIN Colette, LETSCHER Robin à Jean-François RAVOT

Secrétaire de séance : Sophie NEHR

Début de la séance : 20h05

I. Approbation du compte-rendu de la séance du 12 mai 2014

Approuvé à l'unanimité

II . DELIBERATIONS :

1 – Décision budgétaire modificative n° 1 :

Présenté par C. SAITTA

Il informe le Conseil Municipal, que diverses évolutions des besoins budgétaires rendent nécessaire de modifier les ouvertures de crédits budgétaires en dépense et en recette comme détaillé dans le tableau annexe.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-11 et L.2312-1 ;

Vu ses délibérations budgétaires antérieures pour l'exercice 2014 ;

Considérant que la réalisation de certaines opérations induit des réajustements tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement ;

Considérant qu'il convient par conséquent d'adopter une décision modificative n° 1 pour l'exercice 2014 ;

- **Voir détail joint**

Approuvé à l'unanimité

2 - Attribution de subventions aux associations

Présenté par C. SAITTA

Monsieur le conseiller municipal avec délégation spéciale aux Finances informe le Conseil Municipal que de nombreuses associations ont fait parvenir une demande de subvention à la commune de Chevry. La Commission Finances élargie a examiné en amont toutes les demandes et a notamment décidé d'allouer un montant de 30 € par enfant de Chevry aux associations sportives extérieures à la commune.

Monsieur le Responsable des finances propose au Conseil Municipal de donner une suite favorable aux demandes de subventions suivantes et de les financer avec les crédits disponibles à l'article 657 du budget 2013.

<u>NOM DE L'ORGANISME</u>	<u>Montant subvention</u>
ACCUEIL GESSIEN	400 €
AMICALE DES POMPIERS DE CHEVRY	1 200 €
AMICALE POUR L'ANIMATION CENTRE HOSPITALIER DU PAYS DE GEX	200 €
AMICALE DES GRANDS DE CHEVRY	500 €
CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS MFR ANTENNE DE CORMARANCHE EN BUGY	95 €
CROIX ROUGE FRANCAISE	200 €
ECOLE DE MUSIQUE CHEVRY-CROZET-ECHENEVEX	1 470 €
EQUIPE D'ENTRAIDE DU PAYS DE GEX	200 €
ECHENEVEX CHEVRY SEGNY OLYMPIQUE	800€
PAYS DE GEX NATATION	120 €

LA GEXOISE	480 €
LES RESTAURANTS DU CŒUR DE L'AIN	200 €
CHEVRY-CROZET TONIC	200 €
SOCIETE MUSICALE DE CHEVRY-CROZET	3 000 €
SOCIETE MUSICALE DE CHEVRY-CROZET CHANGEMENT DE TENUE DES MUSICIENS	1 740 €
SOU DES ECOLES FRANCOISE DOLTO	2 000 €
LE VERGER TIOCAN	200 €
AIN EST ATHLETISME	90 €
BANQUE ALIMENTAIRE DE L'AIN	200 €
CHAMBRES DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'AIN	150 €
FONDATION DU PATRIMOINE	100 €
MERCREDIS DE NEIGE PAYS DE GEX	90 €
SKI CLUB DE SAINT GENIS POUILLY	480 €
UNION SPORTIVE DU PAYS DE GEX RUGBY	150 €
TOTAL	14 265 €

Approuvé à la majorité (13 voix Pour, 1 abstention)

3. Création d'emploi contractuel pour Job d'été

Présenté par J.F RAVOT

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'il y aurait lieu de créer quatre emplois d'adjoints technique à temps complet pour les services techniques de la mairie durant la période estivale pour travaux saisonniers.

Deux emplois seront à durée déterminée du 1^{er} au 31 juillet 2014, deux autres seront des emplois à durée déterminée du 1^{er} au 31 août 2014.

Approuvé à la majorité (4 abstentions et 10 voix Pour)

4 – Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre pour l'extension et la mise en conformité aux normes en vigueur de sécurité et d'accessibilité d'un bâtiment technique communal

Présenté par J.F RAVOT

Par sa délibération du 21 mai 2012, le Conseil Municipal approuvait le marché de maîtrise d'œuvre à passer avec le cabinet d'architecte Michel DONGOIS domicilié Parc des Anneaux de Magny, 80 Route du Nant, 01280 Prévessin-Möens. Le coût de rémunération s'élevait à 9% d'un montant prévisionnel de travaux de 200 000 € HT soit 18 000 € HT.

La mission de l'architecte s'est déroulée jusqu'à la phase de dépôt de permis de construire et une décision a été prise de mettre un terme unilatéralement au contrat de maîtrise d'œuvre cité en objet à ce stade compte tenu de certaines incompatibilités entre les parties.

Dès lors, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou Madame l'adjointe en charge des travaux de procéder à une nouvelle consultation de maîtrise d'œuvre afin de mener le projet de création d'un bâtiment technique à son terme.

Approuvé à la majorité (2 abstentions, 2 voix Contre, 10 voix Pour)

5- Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-Communication de l'Ain – ECLAIRAGE PUBLIC au hameau de Naz-Dessous

Présenté par M.P GIROD

Elle présente à l'assemblée le plan de financement concernant la réfection de l'éclairage au hameau de Naz-Dessous à intervenir entre la COMMUNE et le SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE ET DE E-COMMUNICATION DE L'AIN.

Plan de financement

Montant des travaux inscrits au programme T.T.C. (1)	70 000,00 €
Soit montant H.T.	58 333,33 €
Dépense subventionnable résultant des prix plafonds H.T. Syndicat	24 714,00 €
Dépense subventionnable résultant des prix plafonds HT Article 5	36 000,00 €
Participation du Syndicat	11 121,30 €
Article 5	24 878,70 €
Fonds de compensation de TVA	11 032,70 €
Dépense prévisionnelle nette restant à la charge de la commune	22 967,30 €
Total :	70 000,00 €
(1) = Sont inclus dans ce montant : les travaux proprement dits, les honoraires de la Maîtrise d'Oeuvre et une marge pour imprévus.	

Approuvé à l'unanimité

6- Avenants au marché de travaux de la reconstruction de l'église **Présenté par M.P GIROD**

Considérant la délibération du 22 avril 2013 attribuant la totalité des lots pour le marché de travaux à procédure adaptée de reconstruction de l'église de Chevry,
Le Conseil Municipal est informé, que suite à l'avancement des travaux des prestations supplémentaires sont nécessaires pour les lots n° 2 – Charpente et n° 6 – Electricité.
Le montant des avenants relatifs à ces prestations supplémentaires sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

<i>Lot</i>	<i>Entreprise</i>	<i>Montant HT Base</i>	<i>Avenant n°4 HT</i>	<i>Nouveau montant HT</i>
2 Charpente	BOURGEOIS	191 494.09 €	4 688.27 €	196 182.36 €
Objet : Fourniture et pose de grillages anti-volatiles en inox apposés sur les abat-sons				
<i>Lot</i>	<i>Entreprise</i>	<i>Montant HT Base</i>	<i>Avenant n°1 HT</i>	<i>Nouveau montant HT</i>
6 Electricité	DELESTRE INDUSTRIE	43 451.92 €	360.00 €	43 811.92 €
Objet : Modification du Tableau Général Basse Tension pour alimentation des deux lustres				

Approuvé à la majorité (2 voix Contre, 12 voix Pour)

7- Convention de déneigement et d'entretien des espaces verts – La Venelle **Présenté par M.P GIROD**

Madame le Maire-adjoint en charge des travaux expose à l'assemblée la convention à conclure avec LOGIDIA, représenté par Monsieur BICHET pour le déneigement et l'entretien des espaces verts de la résidence La Venelle.

Cette convention est établit pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} juillet 2014.

Le forfait de la prestation est de 62€TTC/passage pour le déneigement et un forfait de 400€ TTC pour l'entretien des espaces verts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à la majorité (1 abstention, 8 voix contre, 5 voix Pour)**

- REFUSE de conclure la convention avec LOGIDIA, représenté par Monsieur BICHET pour le déneigement et l'entretien des espaces verts de la résidence La Venelle.
- DEMANDE à établir une convention uniquement pour le déneigement,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document s'y rapportant.

8- Marché de travaux d'aménagement et de mise en sécurité de la rue du château – Consultation des entreprises

Délibération reportée

9 - Convention de mise à disposition d'un terrain communal en vue d'installation de ruches **Présenté par J.F RAVOT**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet de convention de mise à disposition d'un terrain communal pour l'installation de ruches entre la commune de Chevry et M. CLEMENT Benoît domicilié 515 rue St Maurice à Chevry.

Le terrain communal mis à disposition est la parcelle n° C502 situé chemin des Vignerons.

Cette convention sera établit pour une durée de trois ans à la signature.

En contre partie de la gratuité, M. CLEMENT s'engage à entretenir le terrain.

Approuvé à la majorité (4 voix Contre, 2 abstentions, 8 voix pour)

10- Extension de mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la viabilisation de l'ancienne auberge gessienne

Présenté par M.P GIROD

Madame le maire-adjoint expose à l'assemblée l'offre de prix du cabinet de géomètre DUCRET-BARTHELEMY pour l'extension de mission de maîtrise d'œuvre concernant la réalisation de la viabilisation de l'ancienne auberge gessienne.

Le coût de la rémunération initiale est calculé sur la base suivante :

- Forfait provisoire de rémunération : 2'000 €uros HT

Le coût de l'extension de la mission de maîtrise d'œuvre est de 1'300 € HT.

Approuvé à l'unanimité

11- Convention de gestion temps péri-éducatifs Coordination avec Familles Rurales

Présenté par C. AUBRY

Elle expose à l'Assemblée la convention à conclure avec l'association Familles Rurales pour la gestion des temps péri-éducatifs à l'école Françoise Dolto.

L'objet de cette convention est de confier à Familles Rurales la création et la gestion des nouveaux temps d'animation péri-éducatifs dans le cadre de la mise en place de la réforme des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014.

Un coordinateur nommé par Familles Rurales coordonnera l'ensemble du projet des écoles des communes de Chevry, de Crozet et de Segny.

La mission confiée à Familles Rurales telle que décrite dans la convention représente un coût de 3'200 euros pour la commune de Chevry.

Cette convention entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2014 et prendra fin le 31 août 2014. Le coordinateur poursuivra ses missions à compter du 1^{er} septembre 2014. Il coordonnera le service TAP.

Approuvé à la majorité (5 abstentions, 9 voix Pour)

12- Convention de gestion temps péri-éducatifs Rythmes scolaires

Présenté par C. AUBRY

Elle expose à l'Assemblée la convention à conclure avec l'association Familles Rurales pour la création et la gestion des nouveaux temps d'animation péri-éducatifs (TAP) à l'école Françoise Dolto.

L'objet de cette convention est de confier à Familles Rurales la création et la gestion des nouveaux temps d'animation péri-éducatifs dans le cadre de la mise en place de la réforme des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014.

Un comité de pilotage sera mis en place. Il se réunit au minimum une fois par trimestre. Il est composé de parents, d'élus de la commune, de bénévoles des associations locales, de représentants des écoles, de représentants de Familles Rurales et éventuellement de partenaires locaux.

Familles Rurales s'engage à accueillir, dans les activités TAP, les enfants scolarisés de l'ensemble de la Commune, en fonction du projet éducatif territorial (PEDT) validé par le comité de pilotage. Familles Rurales s'engage à assurer cet accueil dans le respect des textes en vigueur.

Elle assurera son personnel et l'ensemble des activités mises en œuvre pendant la durée de la convention.

Un coordinateur nommé par Familles Rurales coordonnera l'ensemble du projet des écoles des communes de Chevry, de Crozet et de Segny.

Le temps de travail sera de 50 heures par mois pour les trois communes. Le coût du poste de coordination sera réparti au prorata du nombre d'enfants accueillis par commune.

La mission confiée à Familles Rurales telle que décrite dans la convention représente un coût de 18'350 euros pour l'accueil de 90 enfants pour la commune de Chevry.

Cette convention entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2014 et prendra fin le 31 août 2015.

Approuvé à la majorité (5 abstentions, 9 voix Pour)

III - INFORMATIONS

Jean-François RAVOT :

Personnel communal : Monsieur le Maire informe que tous les agents communaux seront reçus selon un calendrier défini par le secrétaire général dans le but de répondre aux interrogations de ceux-ci.

Projet centre Swissair : il sera demandé un rendez-vous à M. LINGLIN, maire de Sergy pour présenter ce dossier aux nouveaux élus.

Colette MARTIN :

Commissions communales : il est demandé aux commissions de faire un compte-rendu de chaque réunion et de le transmettre au secrétariat pour diffusion.

Vide-grenier : merci à tous les élus qui ont apporté leur aide pour cette manifestation le 22 juin dernier

Elodie HERREROS :

Bulletin municipal : il est en préparation ; quelques articles doivent encore arrivés dans les prochains jours.

Carmelo SAITTA :

Urbanisme : il est demandé de contacter la CCPG pour travailler ensemble à une modification du PLU pour limiter les constructions massives sur certaines zones pavillonnaires.

Catherine MATHIEU :

CCAS : Voyage des aînés le 4 juillet prochain. Elle est dans l'attente des réponses des élus.

La séance est levée à 22h15.